



Un 1er mai de mobilisation pour gagner, pour nos retraites

Le gouvernement ne veut pas négocier

Eric Woerth est aujourd'hui ministre du Travail et de la Fonction Publique. Le président de la République lui a demandé de rapprocher les retraites du public et du privé non pas par le haut mais par le bas.

Le gouvernement prétend qu'il va négocier la réforme des retraites avec les organisations syndicales. Ce n'est pas sa volonté réelle. Les propositions gouvernementales ne seront connues qu'à la mi-mai, un projet de loi sera transmis mi-juin, un projet de loi sera présenté en conseil des ministres à la mi-juillet, pour une adoption en septembre par les assemblées parlementaires.

Dans la plupart des pays européens, les réformes des retraites ont été négociées pendant plusieurs années avec les organisations syndicales.

Il n'y a aucune urgence à établir d'ici juillet l'équilibre pour quarante ans du système de retraite.

Le gouvernement veut imposer ses solutions.

La CGT appelle à la mobilisation pour préserver et étendre les droits à la retraite de tous les salariés.

Public-Privé : tous ensemble nous pouvons gagner

Les sujets concernant tous les régimes de retraites seront examinés ensemble entre gouvernement et syndicats.

Le gouvernement veut attaquer la retraite à 60 ans, reculer l'âge de départ et allonger de nouveau la durée d'assurance nécessaire pour avoir le taux plein.

La CGT exige le maintien des 60 ans comme âge initial de départ et âge du taux plein avec une carrière complète et refuse tout nouvel allongement de la durée d'assurance.

Pendant les réformes de 1993 pour le privé, de 2003 pour la fonction publique et de 2007 pour les régimes spéciaux, le pouvoir a joué la division entre public et privé.

Ces menaces concernent l'ensemble des salariés, qu'ils soient du public ou du privé. Il n'y a pas de division qui tienne.

Dans la Fonction publique et les établissements publics, fonctionnaires et contractuels seraient touchés de la même façon, quel que soit leur régime (Code des pensions et CNRACL pour les fonctionnaires et régime général et IRCANTEC pour les contractuels).

Tous ensemble nous pouvons gagner et faire reculer le gouvernement !

Les fonctionnaires ne sont pas des privilégiés !

Le gouvernement veut examiner « sans tabous » les différences entre les régimes de la Fonction publique et les régimes du secteur privé. Il mènera une concertation spécifique avec les organisations de la Fonction publique.

Nul doute qu'il a pour objectif d'aligner par le bas le public et le privé.

Les pensions des fonctionnaires sont comparables à celles du secteur privé à qualifications équivalentes.

Le calcul sur l'indice détenu pendant les six derniers mois n'est pas un privilège.

Il est cohérent avec une fonction publique de carrière, où le salaire indiciaire de fin de carrière est toujours le plus élevé. Alors que dans le secteur privé les rémunérations des années précédant la retraite sont très souvent loin d'être les meilleures d'une carrière.

C'est le passage des 10 meilleures années aux 25 meilleures années qui a fait chuter le salaire de référence pour la retraite dans le privé. **C'est pourquoi la CGT revendique le retour dans le privé aux 10 meilleures années qui sont strictement équivalentes aux 6 derniers mois dans la fonction publique, dont nous refusons toute remise en cause.**

Pour l'Etat, le taux de primes en 2009 était de 23 % de la rémunération, avec de très fortes différences suivant ministères et établissements. Un fonctionnaire d'Etat partant en retraite avec un taux plein de 75 % du salaire indiciaire ne part donc qu'avec un taux de remplacement en moyenne de 58 % de l'ensemble de sa rémunération. Le même raisonnement vaut pour les fonctions publiques territoriales et hospitalières.

Ce n'est pas la retraite additionnelle sur les primes, avec son 1 % ou 2 % au mieux d'amélioration du taux de remplacement pour 20 ans de cotisations, qui y changera grand chose.

La CGT revendique l'intégration des primes ayant valeur de complément de salaire dans le calcul de la retraite et dans le salaire indiciaire, ainsi que la mise en extinction du RAFP, inacceptable système par capitalisation.

Le gouvernement a remis en cause le droit au départ anticipé à 55 ans des 300.000 infirmières, sous prétexte de passage en catégorie « petit A ». La CGT refuse toute remise en cause du service dit « actif » pour cause d'amélioration statutaire.

Pour reculer l'âge moyen de départ en retraite des fonctionnaires, le gouvernement cherchera encore à remettre en cause la possibilité réelle de départ anticipé, à 55 ans en général, des agents en service dit « actif »: policiers, personnels pénitentiaires, infirmières, aides-soignantes, pompiers, égoutiers, agents des travaux publics de l'Etat, douaniers, ...

La CGT revendique la prise en compte de la pénibilité pour les salariés du privé (départ anticipé en retraite ou temps partiel payé temps plein) et pour le public un droit à bonification pour tous les agents en service actif, la conservation des droits quelles que soient la carrière et l'ouverture du service actif à tous les agents relevant de critères de pénibilité tels que le travail de nuit par exemple.

Pour:

- la retraite à 60 ans
- un Code des Pensions renforcé et rénové
- un taux de remplacement de 75 % sur l'ensemble de la rémunération, l'intégration des primes dans le traitement et le calcul de la retraite, la mise en extinction de l'ERAFP (retraite additionnelle)
- une pension minimum équivalente au SMIC pour une carrière complète
- l'amélioration des droits familiaux et conjugaux : bonification d'un an de cotisation par enfant pour les femmes et pension de réversion à 75 % sans conditions d'âge et de ressources.
- la défense et l'amélioration de la prise en compte de la pénibilité dans les droits à retraite, lorsqu'elle a des conséquences irréversibles sur la santé et l'espérance de vie sans incapacité (travail de nuit, etc.)
- la validation des années d'études et des périodes de recherche d'un premier emploi.

TOUS ENSEMBLE LE 1er MAI